

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2329

29 octobre 2010

SOMMAIRE

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	111791	Nice Merchandise SA	111762
BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.	111747	Nice Merchandise SA	111762
Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l.	111746	OBA Group SA	111762
Cabrilla S.A.	111746	Oloron S.A.	111763
Cabrilla S.A.	111746	Pecharmant S.A.	111789
Carbon Management S.A.	111786	P.M.M. Finance S.A.	111785
Chessboard S.à r.l.	111763	P.M.M. Finance S.A.	111763
Cipafin S.A.	111757	Polimm S.A.	111790
Colisée S.à r.l.	111771	Pradera Central Management S.à r.l. ...	111784
Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.	111774	Pradera Central Management S.à r.l. ...	111769
Eri Holdings S.à r.l.	111786	Pradera Management S.à r.l.	111770
Euro Marketing and Administration (EMA) S.A.	111786	Pradera Southern Management S.à r.l. ..	111770
Geficar S.A.	111786	Pradera Southern Management S.à r.l. ..	111770
General Oriental (Services) Limited	111791	Praxair Luxembourg Finance S.à r.l.	111773
Group Arte S.A.	111792	ProLogis Developments Holding S.à.r.l.	111774
Lubia S.A.	111757	Prologis Italy XIII S.à r.l.	111773
LX Alpha S.à r.l.	111757	ProLogis Italy XVIII S.à r.l.	111789
Magi Investissements S.A.	111760	ProLogis Italy XVII S.à r.l.	111785
Manior S.à r.l.	111760	ProLogis Italy XVI S.à r.l.	111785
MH Germany Property XII S.à r.l.	111761	ProLogis Italy XV S.à r.l.	111784
Milestone Income Midcap S.à r.l.	111761	ProLogis ITALY XXI S.à r.l.	111790
Miura International Parent S.à r.l.	111757	Quartz Investment S.A.	111790
MP International S.A.	111761	Reldon Lux S.à r.l.	111791
Musikbazar.lu	111758	Rohtak Holding S.A.	111790
		Rowil S.A.	111791
		Sesostris Invest S.à r.l.	111792
		Solusion SA	111792

Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.140.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 15 septembre 2010 que:

- Les mandats des gérants Stewart Kam-Cheong et David Rickett ont été reconduits pour une nouvelle période allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010127901/18.

(100145021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cabrilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.279.

—
Auszug aus der Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 9. August 2010

- Der Rücktritt von Herrn Francois Mesenburg als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B wird angenommen.

- Herr Pascal Wagner, geboren am 12. Juli 1968 in Thionville, Frankreich, mit geschäftlicher Adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg wird per Ergänzungswahl zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B ernannt. Herr Pascal Wagner wird das Mandat bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 begleiten.

- Gemäss Artikel 64 (2) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 die Handelsunternehmen betreffend, ernennen die Verwaltungsratsmitglieder Frau Corinne BITTERLICH zur Vorsitzenden des Verwaltungsrats für die Dauer ihres Mandates, d. h. bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für beglaubigten Auszug.

CABRILLA S.A.

C. BITTERLICH / L. RÖLL

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B und Vorsitzende des Verwaltungsrats / Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A

Référence de publication: 2010127902/19.

(100144693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cabrilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.279.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung, welche am 9. September 2010 stattfindet

1. Folgendes Rechnungskommissarsmandat wird für einen Zeitraum von 1 (einem) Jahr verlängert und läuft anlässlich der Generalversammlung im Jahre 2011 aus:

Herr Rudolf Willems, Rechnungskommissar, geschäftsansässig 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

L. RÖLL / C. BITTERLICH

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A / Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B und Vorsitzende des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2010127903/13.

(100144723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.587.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BBA International Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and its principal place of business at 20, Balderton Street, London, W1K 6TL, United Kingdom, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars), represented by 450 (four hundred fifty) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A managers and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 8 September and closes on 7 September.

Art. 18. Each year, as of 7 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 7 September 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 450 (four hundred fifty) shares issued by the Company as follows:

- BBA International Investments S.à r.l., prenamed, subscribes to 450 (four hundred fifty) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 45,000 (forty-five thousand United States Dollars) is now available to the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mr. Daniel Marcinik, with professional address at BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, United States of America; and

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Michael Lange, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Iain Macleod, with professional address at 59, Cite Millewee, L8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Eschsur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA International Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et son principal établissement au 20, Balderton Street, Londres, Royaume Uni, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Société Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 45.000 USD (quarante-cinq mille Dollars américains), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 8 septembre et se termine le 7 septembre.

Art. 18. Chaque année, au 7 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoires si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Mesures transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 7 septembre 2010.

Apports - Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 450 (quatre cent cinquante) parts sociales émises par la Société comme suit:

- BBA International Investments S.à r.l., précité, souscrit à 450 (quatre cent cinquante) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de 45.000 USD (quarante-cinq mille Dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé en tant que gérant de catégorie A:

- M. Daniel Marcinik, avec adresse professionnelle à BBA Aviation, 201 S. Orange Ave., Suite 1425, Orlando, FL 32801, Etats-Unis d'Amérique.

2) Sont nommés en tant que gérants de catégorie B:

- M. Michael Lange, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Iain Macleod, avec adresse professionnelle au 59, Cite Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

3) Le siège social est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée cidessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010127142/541.

(100145091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 385.250,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 janvier 2010, sous la référence L100006827 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127774/13.

(100145193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 2010 à 14.30 heures à Luxembourg

l'Assemblée, renouvelle pour un an le mandat du Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127906/12.

(100144811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Lubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.707.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement ce 20 septembre 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010127941/13.

(100144948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue au siège social de la Société le 17 septembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que:

La démission de M. Marcin HALICKI né le 19 juillet 1967 à Varsovie, Pologne avec adresse à ul. Przy Bazantami 11 m. 31, 02-793 Varsovie, Pologne, en tant que gérant de Classe "B", est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour: LX Alpha S.à r.l.

Représentée par Julien FRANCOIS

Gérant de classe "B"

Référence de publication: 2010127942/16.

(100145057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Musikbazar.lu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 108, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg F 8.478.

—
STATUTS

Entre les membres associés:

Joël Heyard, luxembourgeois, musicien

108, rue Aessen, L-4411 Soleuvre

Matricule: 19780722277

Fonction: Président

Maurice Lentz, graphiste

220, rue des romains, L-8041 Bertrange

Matricule: 19652510217

Fonction: Secrétaire

Georges Konen, luxembourgeois

44, rue Gaichel, L-8469 Eischen

Matricule: 19550824178

Fonction: Trésorier

Francine Scheikin, luxembourgeoise

10 rue GD Charlotte, L-4430 Belvaux

Matricule: 19760331205

Fonction: membre

Achal Murthy, luxembourgeois

178, rte d'arlon

8010 Strassen

Matricule: 19881022039

Fonction: membre

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "Musikbazar.lu"

Son siège est fixé à Soleuvre, qui pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. L'association est créée pour une durée illimitée.

Art. 2. L'association a pour but principal l'organisation, à des intervalles réguliers ou irréguliers, d'une foire d'instruments d'occasion et de collection au Grand-Duché de Luxembourg.

L'association a en outre pour objet de promouvoir la musique en général et d'organiser et de soutenir moralement et financièrement des concerts, concours, conférences, expositions, formations, éditions et publications sous quelque forme que ce soit, stages et autres manifestations artistiques qui sont en relation avec la musique;

L'association peut accomplir toutes actes et toutes opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

L'association a également pour objet de produire des enregistrements sur tous support (cd, internet,..) et d'en faire la publication.

Art. 3. Le nombre des membres de l'association est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association, présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 4. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donneur». De même peut-il conférer le titre de «membre d'honneur» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association.

Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 100.- €, est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire en adressant sa démission écrite au conseil d'administration
- b) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.
- d) par décès. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 8. L'ensemble des membres forme l'assemblée générale de l'association. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale.

Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

En cas de parité des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 9. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 11. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

L'assemblée décide par vote secret ou à main-levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire général au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 14. Les modifications aux statuts se font conformément aux articles 4, 6, 7 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration, composé de cinq membres majeurs au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de trois (3) ans. Le conseil d'administration est renouvelé chaque 3^e année. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs, ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 16. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le secrétaire général et le trésorier. Le cumul des fonctions n'est pas possible.

Le président préside les assemblées ordinaires et extraordinaires et les réunions du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président sera remplacé par le secrétaire général.

Le secrétaire général est tenu de convoquer les membres pour les assemblées et dressera un procès-verbal des discussions et décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire général ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 18. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil d'administration. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

En cas de parité des voix, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le bon fonctionnement de l'association.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la bonne gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre.

Il ne peut procéder à aucune dépense que sur la présentation d'une facture qu'il est tenu de conserver dans un dossier spécial et qu'il devra présenter à la fin de chaque période en même temps que son rapport de caisse. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 21. L'exercice social commence le premier septembre 2010.

Art. 22. La dissolution de l'association est prononcée par l'assemblée générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi modifiée du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux.

Art. 23. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Fait à Soleuvre, le premier septembre 2010.

Joel Heyard / Maurice Lentz / Georges Konen / Francine Scheikin / Achal Murthy
Président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre

Référence de publication: 2010127944/128.

(100144787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Magi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.339.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGI INVESTISSEMENTS S.A.
Mohammed KARA / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127946/12.

(100144742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.652.

Cet extrait vise à informer les tiers du changement suivant concernant les associés.

Le siège social de VAPIRO S.A. associé, a été transféré 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg depuis 25 mars 2007.

Le siège social de MIRAR S.A. associé, a été transféré 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg depuis 25 mars 2008.

La dénomination sociale de PA BE S.A. associé, est désormais "PA BE 1 SA".

Le siège social de PA BE 1 S.A. associé, a été transféré 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg depuis 25 mars 2008.

Le siège social de LUDO S.A. associé, a été transféré 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg depuis 25 mars 2008.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010127947/20.

(100144570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.889.900,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 27 juillet 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 27 juillet 2010, MEI S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), a transféré 75% (soixante-quinze pourcent) de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 116,697.- (cent seize mille six-cent-quatre-vingt-dix-sept) parts à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duché de Luxembourg).

Luxembourg, le 17 septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A. / TCG Gestion S.A.
Signatures
Manager A / Manager B

Référence de publication: 2010127948/18.

(100144547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Milestone Income Midcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.578.

—
Extrait des résolutions des associés datées du 16 avril 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Michael CHIDIAC en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 16 mai 2010;

Luxembourg, le 21 septembre 2010.
Frederik Christiaan Johannes KUIPER
Gérant

Référence de publication: 2010127949/15.

(100144561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

MP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

—
RECTIFICATIF

Par le présent avis, la Société informe les tiers que:

- contrairement à l'extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 17 novembre 1993 et déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 02 décembre 1993, le prénom de Madame Prada Bianchi, administrateur, n'est pas Maria mais Miuccia.

- Contrairement à l'extrait des Résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 17 novembre 1993 et déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 décembre 1993, le prénom de Madame Prada Bianchi, administrateur-delegué, n'est pas Maria mais Miuccia.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.
Luxembourg Corporation Company SA
Sjors van der Meer
Permanent Representative

Référence de publication: 2010127950/19.

(100144569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Nice Merchandise SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.386.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société NICE MERCHANDISE SA, RC Luxembourg N° B138 386, dont le siège social est au 53-55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 30/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30/08/2010.

Melle Véronique LANGE.

Référence de publication: 2010127952/12.

(100144538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Nice Merchandise SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.386.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/09/2010 à 15 H

La Société NICE MERCHANDISE SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55 rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139578, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/09/2010.

Mr Fabien KLEINHENTZ / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010127953/22.

(100144544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

OBA Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.795.

Mr Jean GREFF, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'il a démissionné de son mandat d'Administrateur Unique de la société OBA GROUP SA, RC Luxembourg N°B 110 795, dont le siège social est au 55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 30/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30/08/2010.

Mr Jean GREFF.

Référence de publication: 2010127954/12.

(100144533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Oloron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.086.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

OLORON S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127955/17.

(100144609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

P.M.M. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.973.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 septembre 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

P.M.M. FINANCE S.A.

Georges DIEDERICH / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127956/18.

(100144672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Chessboard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.582.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fifteenth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., a limited partnership incorporated under the law of Delaware with registered number 4167168, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America;

Here duly represented by Jennifer Christ, with professional address at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 10th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the creation, holding, acquisition, development and realisation of participations, interests and units, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to:

- acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property;
- participating in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- acting as a member/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Chessboard S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he/its owns. Each member has voting rights commensurate with his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription – Payment

All the 500 shares have been subscribed by the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the member

The incorporating member, representing the Company's entire issued share capital, has immediately passed the following resolutions:

1) The company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Joannes C.L. van de Sanden, born on June 21, 1951 in Jutphaas, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Category B managers:

- Martijn Bosch, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is at 64, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Real Estate Special Situations Fund III, L.P., une société régie suivant les lois du Delaware, enregistrée sous le numéro 4167168, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

dûment représentée par Jennifer Christ, demeurant professionnellement au 64, Avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, la création, la détention, le développement et la réalisation de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion

de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à:

- l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Chessboard S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription – Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique de la Société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

111769

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Joannes C.L. van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Jutphaas, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de catégorie B:

- Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 64, avenue de la liberté, L-1930 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays Bas.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. LAC/2010/40677. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127166/321.

(100144990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

Par décision de l'associé unique en date du 15 juin 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Sophie Coccetta

Référence de publication: 2010127960/16.

(100144633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.910.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 4 aout 2010 comme suit:

- D'accepter la démission avec effet immédiat de:

* Monsieur Paul Whight en tant que gérant de la Société;

- De nommer avec effet immédiat:

* Monsieur James Bury, résidant professionnellement au Devonshire House, 146 Bishopsgate, Londres, EC2M 4JX, Royaume-Uni;

en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour PRADERA MANAGEMENT S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Sophie Coccetta

Référence de publication: 2010127961/20.

(100144629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pradera Southern Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.316.

Par décision de l'associé unique en date du 15 juin 2010, il a été décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2010.

Pour PRADERA SOUTHERN MANAGEMENT S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Sophie Coccetta

Référence de publication: 2010127963/15.

(100144619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pradera Southern Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.316.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 4 aout 2010 comme suit:

- D'accepter la démission avec effet immédiat de:

* Monsieur Paul Whight en tant que gérant de la Société;

- De nommer avec effet immédiat:

* Monsieur James Bury, résidant professionnellement au Devonshire House, 146 Bishopsgate, Londres, EC2M 4JX, Royaume-Uni;

en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour PRADERA SOUTHERN MANAGEMENT S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Sophie Coccetta

Référence de publication: 2010127964/20.

(100144625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Colisée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 151.307.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten August, um 16.00 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,

haben sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung), die

1. Allianz Versicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 75727 (die Allianz Versicherungs-AG),

2. Allianz Private Krankenversicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-81737 München, Fritz-Schaeffer-Strasse 9, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 2212,

3. Allianz Pensionskasse AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-70178 Stuttgart, Reinsburgstrasse 19, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter der Nummer HRB 23568,

(nachstehend die Gesellschafter),

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Colisée S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 151.307 (die Gesellschaft), eingefunden,

alle vertreten durch Herrn Philippe Ney, avocat à la Cour, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund von privatschriftlichen Vollmachten, ausgestellt in München, am 06. August 2010.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Gesellschafter, namens handelnd wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die Gesellschafter in gegenwärtiger Generalversammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen. Die Anwesenheitsliste, nach ne varietur Unterzeichnung durch den unterzeichneten Notar und den Bevollmächtigten, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Einführung der Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern und demzufolge Abänderung von Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft;

2. Rücktritt von Herrn Hero Dirk Albert Wentzel als Geschäftsführer der Gesellschaft; und

3. Berufung von Herrn Cornelis Bunschoten als Geschäftsführer B der Gesellschaft, Umberufung von Herrn Alain Jean Pierre Schaedgen zum Geschäftsführer A der Gesellschaft, sowie Umberufung von Herrn Johannes Christian Maria Zarnitz zum Geschäftsführer B der Gesellschaft.

Sodann treffen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern einzuführen und demzufolge Artikel elf der Satzung der Gesellschaft anzupassen.

Der Wortlaut des elften Artikels lautet demnach in seiner Deutschen und Englischen Fassung wie folgt:

" **Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch die Geschäftsführer geleitet, die den Geschäftsführerrat bilden, bestehend aus Geschäftsführern A und Geschäftsführern B. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer werden durch den einzigen Gesellschafter, bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapital besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt (ohne dass es hierbei der Angabe von Gründen bedarf).

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter ernennt die Geschäftsführer A und die Geschäftsführer B.

Die Geschäftsführer sind befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Um die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und verpflichten, bedarf es (i) der gemeinsamen Unterschrift eines A Geschäftsführers mit einem A oder B Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6, (ii) der

gemeinsam Unterschrift eines B Geschäftsführers mit einem A Geschäftsführer, bzw. einem ad hoc Agenten gemäß Artikel 11 Absatz 6.

Der Geschäftsführerrat kann inmitten seiner A Mitglieder einen Geschäftsführer-Vertreter bestimmen, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann, vorausgesetzt, dass dieser Geschäftsführer-Vertreter im Rahmen der Befugnisse des Geschäftsführerrates handelt.

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäftsbereiche oder Einzelgeschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen

Der einzige Gesellschafter, bzw. die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates müssen von je zwei Geschäftsführern angenommen werden, wobei die Zustimmung von mindestens einem Geschäftsführer A zwingend erforderlich ist.

Sitzungen des Geschäftsführerrates können nur im Großherzogtum Luxemburg stattfinden. Sitzungen, welche nicht im Großherzogtum Luxemburg stattfinden sind null und nichtig.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn mindestens zwei Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind, wobei die Anwesenheit oder Vertretung eines A Geschäftsführers zwingend erforderlich ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses."

" **Art. 11.** The Company is managed by the managers, who constitute the board of managers, consisting of managers A and managers B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced (without the obligation to indicate the reasons) by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general shareholders' meeting appoints the managers A and the managers B.

The managers are authorized to lead the Company's business and all powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers.

To represent and to bind the Company towards third parties, either (i) the joint signature of an A manager together with an A manager or a B manager, respectively an ad hoc agent in the sense of article 11 paragraph 6, or (ii) the joint signature of a B manager together with an A manager, respectively an ad hoc agent in the sense of article 11 paragraph 6, is required.

The board of managers may elect among its A members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders' meeting or the board of managers may subdelegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders' meeting or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by two managers, the adoption by at least one A manager being compulsory.

Meetings of the board of managers can take place only in the Grand Duchy of Luxembourg, every meeting taking place outside of the Grand Duchy of Luxembourg being null and void.

Each manager will be given written notices of any meeting of the board of managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least two of its members are present or represented at a meeting of the board of managers, the presence or representation of an A manager being compulsory.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a circular resolution shall be the date of the last signature."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Rücktritt von Herrn Hero Dirk Albert Wentzel von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 30. August 2010 anzunehmen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Cornelis Bunschoten, geboren am 11. Mai 1957 in Krommenie, Niederlande, mit beruflicher Anschrift in NL1017 Amsterdam (Niederlande), 484, Keizersgracht, als Geschäftsführer B der Gesellschaft zu nominieren, dies mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Nachfolgend zu der Einführung der Differenzierung zwischen A und B Geschäftsführern, beschließen die Gesellschafter, Herrn Alain Jean Pierre Schaedgen, Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer A umzuberufen, sowie Herrn Johannes Christian Maria Zarnitz, Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer B umzuberufen.

Die Zusammensetzung des Geschäftsführerrates sieht demnach wie folgt aus:

- Alain Jean Pierre Schaedgen: Geschäftsführer A;
- Cornelis Bunschoten: Geschäftsführer B;
- Johannes Christian Maria Zarnitz: Geschäftsführer B.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und Kosten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte auf ca. EUR 1.200,- geschätzt und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung um 16.15 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat die Erschienenene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. NEY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 31 août 2010. Relation: CAP/2010/3027. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift,

Capellen, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010127169/147.

(100145152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Praxair Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Praxair Luxembourg Finance S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.09.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010127965/11.

(100144751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Prologis Italy XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.046.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 trente (30) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	30 parts
Total	30 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010127966/20.

(100144640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Developments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.082.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Services Sarl a été transférée à PLD International Incorporated ayant son siège social à USA -19808 Wilmington Delaware 2713 Centreville Road, Suite 400. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

PLD International Incorporated	1000 parts
Total	1000 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010127967/20.

(100145000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 155.589.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of September.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

THERE APPEARED:

G.A. van der Horst Holding B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Voorstraat 28, 4793EV Fijnaart, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under number 20071075, here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on September 14, 2010.

Lichtenberg AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered address at Baarerstrasse, 86, 6302, Zug, Switzerland, registered with the Trade Register of the Canton of Zug (Switzerland) under number CH-170.3.030.1600, here represented by Mrs. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on September 10, 2010,

Mr. Hugo Josef Paul Renz, Swiss citizen, born in Zurich, Switzerland, on June 4th, 1943, having his address at Brandisstrasse, 33, 8702 Zollikon, Switzerland, here represented by Mrs. Peggy Simon, prenamed, by virtue of a proxy established on September 14, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Chapter I. Form, Object, Duration, Name, Registered Office.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the law of December 20th, 2002 relating to undertakings for collective investment as amended from time to time (hereafter the “2002 Law”), the law of February 13th, 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time (the “2007 Law”) and the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the creation, promotion, administration and management of Luxembourg specialised investment funds (hereafter referred to as “SIFs”) in accordance with the 2007 Law.

The Company shall carry out in particular, any activities related to the promotion, administration and management of “Cygnus Real Estate Fund”, a mutual investment fund -specialized investment fund (fonds commun de placement - fonds d’investissement spécialisé) (the “Fund”) organised under the 2007 Law and may inter alia, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate assets, supervise and manage such investments and proceed to any registrations and transfers in the Company’s name on behalf of the Fund and holders of units in the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund.

The Company may carry out any such activities it shall deem beneficial to the realisation of the foregoing objectives within the limitations of and in accordance with the 2007 Law, Chapter XIV of the 2002 Law, the private placement memorandum and management regulations of the Fund and of any other SIFs it may manage and any other relevant legal requirements.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, which may impair the normal activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or the ease of communications with foreign countries, the principal place of business and centre of main interest may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its principal place of business and centre of main interest will remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares

may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

The shares of the Company are issued in registered form.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s) - Representation - Sub-delegation. In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, and in particular in accordance with the principles, policies and limitations prescribed in the private placement memorandum and management regulations of the Fund and of any other SIFs under management and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The manager or the board of managers may delegate its powers for specific tasks, such as the fund advisory and property management functions, to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or managers of the Company and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/its agency. Such delegation shall be performed within the limitations and in accordance with the 2002 Law, the private placement memorandum and management regulations of the Fund and in particular without prejudice to the ability of the manager or board of managers to monitor effectively at any time the activity of the agent to which the mandate is given and to give at any time further instructions to such agent.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held each year at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on June 25th at 11a.m.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements - Audit. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The Company shall have its annual accounts audited by one or more independent auditors in Luxembourg ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. For all matters for which no specific provision is made in these Articles, reference is made to the provisions of the Law, the 2002 Law and the 2007 Law.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares have been subscribed by the shareholders as follows:

- G.A. van der Horst Holding B.V., prenamed: fifty-nine thousand three hundred and seventy-five (59,375) shares;
- Lichtenberg AG, prenamed: fifty-nine thousand three hundred and seventy-five (59,375) shares; and
- Mr. Hugo Josef Paul Renz, prenamed: six thousand two hundred and fifty (6,250) shares.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by a blocked funds certificate, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand seven hundred Euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. Determine the number of managers at three (3).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Bastiaan Abraham Schrier, Dutch citizen, born in Vissingen, the Netherlands, on January 6th, 1959, having his professional address at Gulmstrasse 57A, CH-6315, Oberägi, Switzerland;

- Mr. Hugo Josef Paul Renz, Swiss citizen, born in Zurich, Switzerland, on June 4th, 1943, having his professional address at Brandisstrasse 33, 8702 Zollikon, Switzerland; and

- Mr. Dennis Godderie, Belgian citizen, born in Houthalen, Belgium, on April 16th, 1946, having his professional address at 7A, rue Nic Schildermans, L-9648 Erpeldange (Eschweiler), Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 180, rue des Aubépines, L1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. Appoint the following independent auditor of the Company until the holding of the general meeting of the shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as of December 31st, 2010: Deloitte S.A., a public limited liability company, governed by the laws of Luxembourg, having its registered address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the parties appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

G.A. van der Horst Holding B.V., une société constituée et gouvernée par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Voorstraat 28, 4793EV Fijnaart, Pays-Bas, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 20071075, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2010;

Lichtenberg AG, une société constituée et gouvernée par les lois de la Suisse, ayant son siège social à Baarerstrasse 86, 6302, Zug, Suisse, inscrite au registre du commerce du Canton de Zug, Suisse, sous le numéro CH-170.3.030.160-0, représentée par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2010, and

M. Hugo Josef Paul Renz, de nationalité Suisse, né à Zurich, Suisse, le 4 juin 1943, ayant son adresse professionnelle au Brandisstrasse 33, 8702 Zollikon, Suisse,

représenté par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 2002»), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 2007») et par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion des fonds d'investissement spécialisés de droit luxembourgeois (ci après les «FIS») conformément à la Loi de 2007.

La Société exercera en particulier toutes les activités en relation avec la promotion, l'administration et la gestion de «Cygnus Real Estate Fund», un fonds commun de placement – fonds d'investissement spécialisé (ci-après le «Fonds») régi par la Loi de 2007 et pourra entre autre, pour le compte du Fonds, conclure tout contrat, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou actifs immobiliers, superviser et gérer de tels investissements et procéder à toute inscription et transfert en son nom, pour le compte du Fonds et des titulaires de parts du Fonds, exercer tous les droits et privilèges, en particulier tous les droits de vote attachés aux titres constituant les actifs du Fonds.

La Société peut exercer toutes les activités qu'elle jugera utile à l'accomplissement des objectifs susvisés dans les limites de, et conformément à la Loi de 2007, au chapitre XIV de la Loi de 2002, au prospectus de placement privé, aux règles de gestion du Fonds et de tout autre FIS qu'elle pourra gérer et conformément à tout autre disposition légale applicable.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura comme dénomination «Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et sont de nature à compromettre l'activité normale au Grand-Duché de Luxembourg, ou pour faciliter la communication entre le siège social et l'étranger, il pourra transférer provisoirement le lieu du principal d'établissement et le centre des intérêts principaux à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui non-obstant le transfert provisoire du lieu de son principal établissement et de son centre de ses intérêts principaux demeurera une société luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.0000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s) - Représentation - Subdélégation. Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et en particulier conformément aux principes, politiques et limitations prévus au prospectus de placement privé et aux règles de gestion du Fonds et des FIS sous gestion et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques, comme les fonctions de conseil et de gestion du Fonds à un ou plusieurs mandataires ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des mandataires, la durée ainsi que toute autre condition de leur mandat. Cette délégation devra être accomplie dans les limites, et conformément à la Loi de 2002, au prospectus de placement privé et aux règles de gestion du Fonds et en particulier, sans préjudice de la possibilité du gérant ou du conseil de gérance de contrôler effectivement à tout moment l'activité du mandataire auquel le mandat est donné et de donner à tout moment des instructions supplémentaires à un tel mandataire.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple.

En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication initié à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e),

sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Au cas où le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle devra se tenir chaque année au siège de la Société ou à tel autre lieu à Luxembourg prévu dans la convocation, le 25 juin, à 11.00 heures.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

La Société aura ses comptes annuels audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi, la Loi de 2002 et la Loi de 2007.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Toutes les cent vingt-cinq mille (125.0000) parts sociales ont été souscrites par G.A. van der Horst Holding B.V., Lichtenberg A.G. et M. Hugo Josef Paul Renz, préqualifiés, comme suit:

- G.A. van der Horst Holding B.V.: cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (59.375) parts sociales;
- Lichtenberg A.G.: cinquante-neuf mille trois cent soixante-quinze (59.375) parts sociales; et
- M. Hugo Josef Paul Renz: six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat de blocage, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros (€ 1.700,-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérants à trois (3).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - M. Bastiaan Abraham Schrier, de nationalité hollandaise, né à Vissingen, Pays-Bas, le 6 janvier 1959, ayant son adresse professionnelle à Gulmstrasse, 57A, CH-6315, Oberägi, Suisse;
 - M. Hugo Josef Paul Renz, de nationalité suisse, né à Zurich, Suisse, le 4 juin 1943, ayant son adresse professionnelle à Brandisstrasse, 33, 8702 Zollikon, Suisse; et

- M. Dennis Godderie, de nationalité belge, né à Houthalen, Belgique, le 16 avril 1946, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Nic Schildermans, L-9648 Erpeldange (Eschweiler), Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nommer le réviseur d'entreprises suivant de la Société jusque à l'assemblée générale des associés qui délibéra sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010: Deloitte S.A., une société anonyme, gouvernée pas les lois de Luxembourg, et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1269. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127173/533.

(100145108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pradera Central Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.810.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolutions circulaires en date du 4 aout 2010 comme suit:

- D'accepter la démission avec effet immédiat de:

* Monsieur Paul Whight en tant que gérant de la Société;

- De nommer avec effet immédiat:

* Monsieur James Bury, résidant professionnellement au Devonshire House, 146 Bishopsgate, Londres, EC2M 4JX, Royaume-Uni;

en qualité de gérant de la Société pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Sophie Coccetta

Référence de publication: 2010127959/20.

(100144623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Italy XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.534.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 trente (30) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV 30 parts

Total 30 parts sociales

Le 14 septembre 2010.
 ProLogis Directorship Sàrl
 Gérant
 Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
 Gérant

Référence de publication: 2010127968/20.

(100144644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

P.M.M. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.973.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.M.M. FINANCE S.A.
 Louis VEGAS-PIERONI / Georges DIEDERICH
 Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127957/12.

(100144750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Italy XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.535.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 trente (30) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	30 parts
Total	30 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sàrl
 Gérant
 Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
 Gérant

Référence de publication: 2010127969/20.

(100144647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Italy XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.536.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 trente (30) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	30 parts
Total	30 parts sociales

Le 14 septembre 2010.
ProLogis Directorship Sarl
Gérant
Représenté par Gerrit Jan Meerkerk
Gérant

Référence de publication: 2010127970/20.

(100144654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Eri Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.153.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Eri Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010128053/15.

(100145616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Euro Marketing and Administration (EMA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128054/10.

(100145350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Geficar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 75.717.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010128065/10.

(100145499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Carbon Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.676.

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "CARBON MANAGEMENT S.A.", anonyme Gesellschaft mit Sitz in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitz zu Sassenheim am 29. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2745 vom 11. November 2008. Die Urkunde wurde seither nicht abgeändert.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Frau Sabrina BOURGUIGNON, Privatbeamte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Frau Corinne PETIT, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von zweiundachtzigtausendeinhundertundfünfzig Euro (82.150.-EUR) um es von einunddreissigtausend Euro (31.000.-EUR) auf einhundertdreizehntausendeinhundertundfünfzig Euro (113.150.-EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von zweihundertfünfundsechzig (265) neuen Aktien mit einem Wert von dreihundertzehn Euro (310.-EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet ist wie die bestehenden Aktien.

2. Zeichnung der neu auszugebender Aktie durch KINROSS BUSINESS CORPORATION und gänzliche Einzahlung des neuen Kapitals durch Bareinlage.

3. Entsprechende Änderung des Artikels 3 Absatz 1 der Satzung.

4. Verschiedenes.

II. Der alleinige Aktionär sowie dessen bevollmächtigter Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmacht sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von zweiundachtzigtausendeinhundertundfünfzig Euro (82.150.-EUR) um es von einunddreissigtausend Euro (31.000.-EUR) auf einhundertdreizehntausendeinhundertundfünfzig Euro (113.150.-EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von zweihundertfünfundsechzig (265) neuen Aktien mit einem Wert von dreihundertzehn Euro (310.-EUR), welche mit denselben Rechten ausgestattet ist wie die bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Die neuen Aktien wurden gezeichnet wie folgt durch:

Aktionär:

KINROSS BUSINESS CORPORATION, mit Sitz in Suite 3-11, 3.Stock, Capital City Building, Independent Avenue, Victor, Mahé, République des Seychelles, Register Nummer 003240:

Aktienzahl:	265
Gezeichnetes Kapital:	82.150.-
Eingezahltes Kapital:	82.150.
TOTAL:	82.150.

Die anonyme Gesellschaft KINROSS BUSINESS CORPORATION, bei Gegenwärtigem vertreten durch Frau Sabrinda Bourguignon, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft zu L-1118 Luxemburg, 19, rue Aldringen, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Budapest am 27.Juli 2010, welche Vollmacht nachdem sie „ne varietur“ unterschrieben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt, erklärt die zweihundertfünfundsechzig (265) neuen Aktien zu zeichnen und ganz in bar eingezahlt zu haben, sodass der Gesellschaft von nun an der Betrag von zweiundachtzigtausendeinhundertundfünfzig Euro (82.150.-EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Diese Zeichnung und Einzahlung wurde durch die Versammlung genehmigt.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertdreizehntausendeinhundertundfünfzig Euro (113.150.-EUR), eingeteilt in dreihundertfünfundsechzig (365) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310.-EUR)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf 1.300.-Euro abgeschätzt.

Der unterzeichnete Notar hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Englische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist auf Wunsch der Komparenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Uebersetzung.

In the year two thousand ten, on the fourteenth of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "CARBON MANAGEMENT S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on October 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2745 of November 11th, 2008. The articles of Incorporation have not been amended since.

- The meeting is presided by Mrs Sabrina BOURGUIGNON, private employee, with professional address in Luxembourg,

- who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

- The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital by an amount of eighty-two thousand one hundred and fifty euro (82.150.-EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31.000.-EUR) to one hundred and thirteen thousand one hundred and fifty euro (113.150.-EUR), by the issuance of two hundred and sixty-five (265) new shares of par value of three hundred and ten euro (310.-EUR), with the same rights as the existing shares.

2. Subscription of the new share by the sole shareholder KINROSS BUSINESS CORPORATION and full payment in cash.

3. Amendment of Article 3 paragraph 1 of the articles of association.

4. Miscellaneous

II. There has been established an attendance list showing the sole shareholder present and represented and the number of shares, which after having been signed by the sole shareholder or his proxy, by the Bureau of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxy signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of eighty-two thousand one hundred and fifty euro (82.150.-EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31.000.-EUR) to one hundred thirteen thousand one hundred and fifty euro (113.150.-EUR), by the issuance of two hundred sixty-five (265) new share of par value of three hundred and ten euro (310.-EUR), with the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to subscribe the new shares as follows:

SUBSCRIBER:

KINROSS BUSINESS
CORPORATION , with registered
office in Suite 3-11, 3rd Floor,
Capital City Building, Independant
Avenue, Victor, Mahé, Republic of
Seychelles, Register number
003240:

Number of share:	265
Amount subscribed:	82.150.-
Amount paid-in:	82.150.
TOTAL:	82.150.-

Thereupon, KINROSS BUSINESS CORPORATION, represented by Mrs Sabrina Bourguignon, private employee, with professional address in L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen, by virtue of a proxy given in Budapest on July, 27th, 2010, signed "ne varietur" by the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration, declared to subscribe the two hundred and sixty-five (265) new shares and to pay it up in cash.

The meeting declares and acknowledges that the subscribed share has been fully paid up in cash, so that from now on, the company has at its free disposal the amount of eighty-two thousand one hundred and fifty euro (82.150.-EUR).

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a result of these resolutions, Article 3 paragraph 1 of the articles of incorporation is amended, so that it will be read from now on as follows:

“ **Art. 3. Paragraph 1.** The share capital of the corporation is fixed at one hundred and thirteen thousand one hundred and fifty euro (113.150.-EUR) represented by three hundred and sixty-five (365) shares with a par value of three hundred and ten euro (310.-EUR) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 1.300.-Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in German followed by an English translation and that in case of any divergence between the German and the English text, the German text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the Bureau of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Signé: S. Bourguignon, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40464. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127176/150.

(100144899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis Italy XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.606.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 mil deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sarl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	1200 parts
Total	1200 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010127975/20.

(100144656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Peacharmant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 34.308.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PECHARMANT S.A.
KARA Mohammed / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010127978/12.

(100144745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

ProLogis ITALY XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.927.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} septembre 2010 mil deux cents (1200) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sarl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Developments BV	1200 parts
Total	1200 parts sociales

Le 14 septembre 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010127976/20.

(100144667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Polimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.029.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLIMM S.A.

Signature / Signature

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2010127980/12.

(100144618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Rohtak Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROHTAK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010127984/11.

(100144645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Quartz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 65.163.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010127981/13.

(100144603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Reldon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.062.

Le bilan au 1^{er} avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2010127983/13.

(100144729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Rowil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.738.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010127985/13.

(100144605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Les comptes annuels modifiés au 30 juin 2007 (modifiant les comptes annuels au 30 juin 2007 enregistrés le 8 octobre 2008 sous la référence LSO-CV02727 et déposés le 10 octobre 2008 sous la référence L080150700.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010127656/13.

(100145583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

General Oriental (Services) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.366.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un est obligatoirement Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU ou Monsieur David COWLING ou Madame Luce GENDRY ou Madame Stephanie DAWSON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127720/12.

(100145304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Sesostris Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.018.

Auszug aus der Beschlussfassung der Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. August 2010

Mit sofortiger Wirkung wird Herr Dirk Bergander Geschäftsführer, geboren am 2. Dezember 1967 in Gelsenkirchen, Deutschland, wohnhaft in Waldsaum 109, 45134 Essen, zum Geschäftsführer benannt. Sein Mandat läuft auf eine unbegrenzte Zeit.

Dortmund, den 30. August 2010.

Für beglaubigten Auszug

Sesostris Invest S.à r.l.

Dirk Bergander

Référence de publication: 2010127989/16.

(100144527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Solusion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 145.325.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/09/2010 à 15 H

La Société SOLUSION SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55 rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 139578, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 09/09/2010.

Mr Alain HOUD / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010127990/22.

(100144599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Group Arte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 55.956.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128077/10.

(100145642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.
